Article du 6 octobre 2020. La municipalité cède le local d'un restaurant avec droit de passage.

La cession des locaux du restaurant de La Mandragore a été votée sous certaines conditions par les élus du conseil municipal de Terrasson, hier soir lundi 5 octobre 2020. Un droit de passage du public devra être conservé entre la terrasse et l'établissement, même en cas de revente. Le but de la Ville est de lancer ce genre d'établissement qui doit prendre ensuite son envol. Le maire a souligné que "lors de l'acquisition de cet immeuble, une salle du XIIIe siècle s'écroulait au coeur de la ville ancienne. La municipalité a rénové l'immeuble avant de donner une impulsion en y implantant un commerce. La vocation de la ville, comme vous le savez, n'est pas de rester propriétaire d'un immeuble qui abrite un restaurant. Le privé doit prendre la relève. La même opération avait été menée avec Les Agapes. C'est une cession au prix de 170.000 euros avec terrasse et licence IV incluse. Le passage à la terrasse devra rester libre d'accès. En cas de revente, la commune reste prioritaire au rachat de la terrasse".

Une convention a été votée avec l'école de Voutezac qui a le projet d'un aménagement paysager devant le lycée du 2 au 6 novembre prochain. Cette convention a été rajoutée aux questions diverses. Un élu de l'opposition, Daniel Gauthier, a demandé de disposer d'une salle accessible pour les élus de l'opposition, quelques heures avant chaque conseil. Le site internet de la ville sera remis en service dans quelques jours, on y trouvera les comptes-rendus des conseils municipaux. 25.000 euros seront attribués au personnel communal, notamment dans les écoles, au titre d'une prime COVID 19 pour les agents les plus exposés lors de la période de confinement et jusqu'au 10 juillet, dernier jour de l'Etat d'urgence. « 110 agents sauf deux ou trois sont concernés à raison de 250 euros environ qui seront versés ce mois-ci, en octobre »... L'élu de l'opposition Francis Valade regrette que ce soit une prime. Le maire répond que l' "on ne peut pas intervenir sur les salaires".

Une annexe du lieu d'accueil parents-enfants Le Jardin de Tom Pouce a ouvert ses portes le jeudi matin dans le quartier de la Borie Basse depuis septembre dernier. Les élus ont décidé de faire évoluer un poste de 44 heures mensuelles à 58 heures.

A propos de l'eau potable, la question qui se pose : pourquoi une légère baisse des abonnés alors que la population augmente légèrement ? Selon un adjoint, il y aurait plus de personnes sur le même compteur et moins de compteurs... A noter par ailleurs que des subventions sont demandées pour refaire le réseau d'eau potable dans trois rues.

« Un spectacle a eu lieu en collaboration

avec L'Empreinte, scène nationale de Brive-Tulle, la saison passée » souligne Sabine Malard qui est par ailleurs présidente du centre culturel. La retransmission d'opéras aura lieu au Cinéroc, l'entrée sera de 15 à 12 euros. Dix séances au total sont prévues durant la saison (jusqu'en juillet) en direct ou différé, la 1ère aura lieu le 25 octobre. Régine Anglard, conseillère de l'opposition mais aussi conseillère départementale, en a profité pour souligner que le Département va aider les salles de Dordogne, donc celle de Terrasson, avant la fin de l'année. Adressage, la modification de dénomination a été votée pour trois voies qui s'appellent désormais route du Pouget (rue des Blondes d'Aquitaine), route de Flourgnac (ex-route des Limousines) et route de Bellevue (ex-route de la maison du Diable). La rue des Bois de la Morelie voit le jour pour accéder au lotissement.

Enfin, à propos de l'école élémentaire, seuls des travaux de sécurité seront réalisés. Le maire explique qu' « une étude de faisabilité est en cours pour déplacer l'école et nous n'abandonnons pas les investissements. Mais nous ne pouvons pas préciser encore de dates » tiens à souligner le maire en réponse à un élu de l'opposition. Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

- Photo 2 : « C'est avec une certaine émotion que j'ouvre ce conseil dans les circonstances actuelles et dans la salle de l'hôtel de ville » a souligné Jean Bousquet, maire de Terrasson, en ouvrant la séance de ce lundi 5 octobre 2020. C'est en effet la première fois qu'il préside le conseil municipal dans la salle mythique.

Quelques précisions lors de ce conseil : la demande de conseillers de l'opposition pour l'extension du droit d'expression à toutes les publications de la mairie, comme le prévoient les textes. Le maire a souligné que ce « sera envisagé avec bienveillance ». La prime COVID qui va être versée à la quasi-totalité des employés municipaux, devrait varier en fait de 150€ à 600€ selon le degré d'exposition aux risques de contamination et du nombre de jours travaillés pendant l'état d'urgence. Francis Valade, élu de l'opposition, s'est exprimé sur la complexité du mode de calcul de cette prime. Concernant le rapport sur la qualité et le prix de l'eau, on constate des chiffres assez stables. La municipalité est adhérente à l'Empreinte (fusion des ex-Treize arches de Brive et des Sept collines de Tulle). Sa participation s'élève à 2.000€ par an et permet aux Terrassonnais de bénéficier de tarifs préférentiels sur les spectacles, voire de proposer des spectacles à Terrasson. L'immeuble abritant le restaurant La Mandragore (au pied de l'église) appartient à la municipalité qui perçoit un loyer de 1.100€ par mois. Celle-ci n'ayant pas vocation à posséder ce type de structures a décidé de le vendre. Un privé va l'acquérir au prix de 170.000€ (locaux du restaurant, terrasse, licence IV). Des clauses spécifiques garantiront le libre passage entre la terrasse et le restaurant, la mairie restant prioritaire pour racheter la terrasse si elle était remise en vente, et l'obligation de conserver l'activité de restaurant pour une durée qui reste à définir. Des remarques avaient été faites il y a quelques mois sur l'état d'abandon de la tombe de Marcel Legendre, héros terrassonnais. La mairie s'était engagée à entretenir la sépulture et l'a acté en conseil. Plusieurs conventions ont été conclues ou reconduites. Concernant la mise à disposition des locaux du centre aéré Lestrade et de l'office de tourisme à la communauté de communes qui en détient les compétences, les conditions restent inchangées : gratuité de loyer, participation aux charges à hauteur de 50%. Mise à disposition d'épis de faîtage, création d'un point d'eau incendie à la Morélie, changement du système de mise en sécurité à la salle des fêtes et au centre culturel ont été votés à l'unanimité. A propos de la campagne d'adressage, Jean-François Chaveroche, conseiller de la majorité, a fait remarquer qu' « en région d'élevage, on ne peut plus nommer une rue du nom d'une race bovine locale… » (c'était le cas ici avec les routes des Limousines et des Blondes d'Aquitaine). La commune avait fait une demande de subvention au Département pour des travaux de mise aux normes de sécurité et la réhabilitation de deux logements de l'école primaire. Une étude étant actuellement en cours sur le devenir de l'ensemble Jacques Prévert-Le Maleu, le maire propose de limiter les travaux à la sécurité et donc de demander uniquement 25% de 82.179€ HT. Daniel Gauthier a demandé plus d'informations sur l'avenir du projet d'ensemble scolaire. « On abandonne des investissements

mais on ne nous dit pas ce qui va être fait ni quand ?... ». Jean Bousquet a répondu : « on est en train de faire le business plan et les projets porteront sur l'école, la maison de retraite, la piscine,… » mais sans en dire plus.

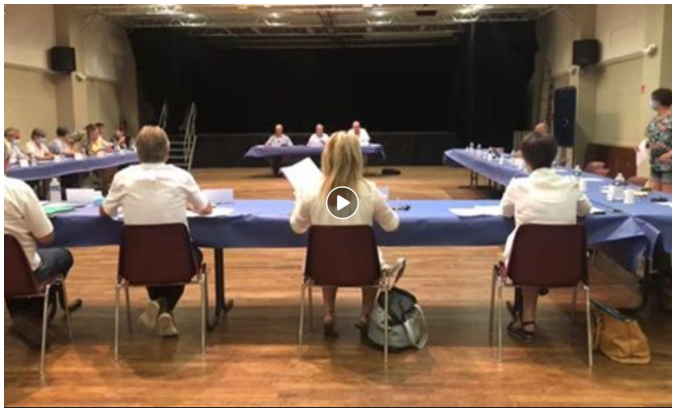

Article du 30 juillet 2020. Terrasson : un budget important, l'opposition s'installe.

A l'ordre du jour du conseil municipal de Terrasson, le mercredi 29 juillet 2020 à la salle des fêtes de Terrasson, il était question des comptes administratifs 2019, des comptes de gestion et du vote du budget, des subventions aux associations, des budgets primitifs 2020, d'une transformation de poste, de la désignation des délégués communaux à l'assemblée générale du Pays du Périgord noir, de la subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, d'une dénomination des voies, et du rapport du délégataire 2019 eau potable...

>>> **Revoir en vidéo** sur Ewanews Live (Page Vidéo Watch TV d'Ewanews Live) : à 15'30, mise en place du son (problème technique avant) ; à 20'30 subventions aux associations ; à 33' les budgets annexes ; à 37' les objectifs du maire dans ce budget 2020 ; à 41' Jean-Yves Vergne explique les chiffres du budget ; ...

Un autre conseil de 5 minutes a eu lieu ce vendredi 31 juillet à 17h pour désigner deux nouveaux grands électeurs pour les sénatoriales, suite à une erreur lors du vote du 10 juillet dernier. On notera que les places des conseillers ont été redistribuées, tout autour de la table, lors de ce conseil, mais les élus de l'opposition restent en face de la tribune officielle où le maire Jean Bousquet était entouré, pour le vote du budget, par Bernard Beaudry et Jean-Yves Vergne.

La rue des Chasseurs change de nom. Elle devient la rue du Moulin de Bouc. Francis Valade a demandé qu'une concertation auprès des habitants concernés soit effectuée dans le cas d'un nouveau changement de nom de rue.

22 conseillers sont présents sur 29 conseillers pour le vote du budget 2020, certains ont donné procuration. Les premiers votes concernant les comptes administratifs 2019 ont eu lieu à l'unanimité dont le cinéma, l'eau, la Morélie, le Pôle des Services publics... Dans les budgets annexes, une étude de 100.000 euros est consacrée aux Jardins de l'imaginaire. Trois élus de l'opposition s'abstiennent à ce sujet.

Les projets du maire

Les grands objectifs de ce budget ont été rappelés par le maire Jean Bousquet. La nouvelle équipe municipale juste élue n'a pu être installée qu'en juin dernier, "autant dire que l'exercice est presque terminé et qu'il ne reste que quelques mois à passer avant son issue" souligne le premier élu qui poursuit : "le contexte sanitaire, économique et sociétal nous invite par ailleurs à envisager l'avenir de façon diffèrente"... Le maire énumère les objectifs : "l'amélioration des conditions de vie des Terrassonnais avec le développement de services nouveaux (Terrasson Social Plus), la mise en place d'une vraie réflexion pour accompagner la pratique sportive chez les plus jeunes, l'aide au dynamisme de nos associations, le lancement d'une école municipale des sports à la rentrée 2021, l'accompagnement des administrés dans leur démarche dématérialisée, la création de jardins partagés (les premiers seront en place au Maraval dès septembre), la valorisation du patrimoine architectural comme La Chapelle Mouret et la réhabilitation de la mairie de Lavilledieu... Un certain nombre d'études vont être entreprises pour les très grands projets : la réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert et de la maternelle du Maleu ; le projet pour la piscine ; le projet du centre culturel ; le projet pour l'EPHAD ; l'adaptation de nos équipements sportifs ; une vaste étude de réhabilitation urbaine permettra de déterminer les facteurs de développement, les axes prioritaires et les orientations en matière de structuration urbaine". Jean Bousquet considère que ce budget 2020 reste important dont les chiffres sont éloquents... Jean-Yves Vergne reviendra sur ces chiffres : section fonctionnement 9 millions 809 mille 335 euros ; investissements 7 millions 803 mille 287 euros (dont nets 2 millions 416 mille 468 euros) ; produit fiscal 6 millions 880 mille euros ; les recettes de gestion courante 9 millions 403 mille euros...

Le niveau des subventions reste stable ?

Les subventions aux associations ont toutes été votées à l'unanimité, elles restent à peu près les mêmes que l'an passé. C'est un total de 369.380 euros, un chiffre en baisse de 30.000

euros expliqué par les subventions exceptionnelles non reconduites, par exemple la journée de l'élevage avec les Jeunes agriculteurs et la grande journée rugbystique à l'USCT avec la venue de Bernard Laporte, Christian Califano et Alain Penaud qui ont eu lieu en 2019. Le maire Jean Bousquet a souligné l'importance de toutes les associations "dans la vie de la commune" et "elles ne comptent pas leurs heures pour la réussite de leurs projets". Il a cité en premier l'importance des associations caritatives comme les Restos du Coeur, le Secours Catholique et la Croix Rouge, ainsi que Temps Jeunes, l'importance des associations qui animent la ville comme le comité des fêtes, la Chamade, La Marzelle, le centre culturel, etc. Le premier élu a salué aussi les associtions culturelles comme la Concorde, Travelling... et les associations sportives, en citant les bons résultats du tennis de table, les arts martiaux, le bicross, l'USCT rugby et l'USAT football "pour leur renouveau". La subvention dédiée habituellement au festival de l'Imaginaire de théâtre de rue ne sera pas versée puisque le festival n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire. Tous les votes ont eu lieu à l'unanimité. D'un commun accord, les élus ne sont pas sortis de la salle quand ils étaient concernés par une association, sans bien sûr participer au vote en question. Le conseiller de l'opposition Dominique Bousquet (par ailleurs président de la communauté de communes) a tenu à préciser qu'il votait pour la subvention allouée à la radio Cristal Fm alors qu'il n'est pas encore admis au conseil d'administration de l'association, ce qui ne devrait pas tarder suite à sa demande au titre de l'Interco.

Parmi les plus grosses enveloppes : à noter 17.000 euros pour l'Amicale Laïque qui regroupe 16 sections, 160.000 euros pour le centre culturel plus 16.000 euros pour les Mercredis du Bassin, 4.000 euros pour le comité de jumelage, 10.500 euros pour le comité des fêtes, 9.500 euros pour Cristal fm, 2.500 eurosq pour Cucico l'école de cirque, 2.400 euros pour Demain Ailleurs, 1.600 euros pour l'Ensemble vocal de Terrasson, 3.000 euros pour l'Espace Economie Emploi, 9.000 euros pour la Concorde, 2.000 euros pour La Chamade, 2.000 euros pour la Marzelle, 15.000 euros pour Temps Jeunes, 3.000 euros pour le tennis club, 4.000 euros pour le tennis de table, 1.500 euros pour Terrassonnais infos (Ewanews), 1.500 euros pour Travelling, 4.500 euros pour l'association des commerçants, 10.000 euros pour l'USAT, 20.000 euros pour l'USCT rugby, 1.200 euros pour la pétanque, 1.500 euros pour Viva-Cité. La subvention pour la SPA de 4.700 euros disparaît des subventions aux associations mais reviendra sous une autre écriture, semble-t-il.

Les interventions du maire Jean Bousquet et des représentants de l'opposition sur le budget 2020 (qui a été voté avec 5 abstentions) sont à découvrir sur Ewanews Live vidéo.